



Noyers
sur serein

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 26 mars 2010 à Noyers à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc Domingo, Maire de Noyers.

Présents : 13 conseillers municipaux

Absents : D. Robert pouvoir à J.C. Giovannelli

Secrétaire de séance : Martine Semelagne

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Avant de débiter la séance, le maire propose que la demande, adressée à l'ensemble des conseillers par monsieur Paillot, relative au droit de terrasse soit évoquée à huis clos.

1. INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le maire rappelle l'effort consenti sur les indemnités des élus depuis leur arrivée au profit des projets, et pour les subventions des associations. Les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoint sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale IB 1015, en appliquant à cet indice un barème qui tient compte de la classification démographique de la commune ; pour la strate de la ville de Noyers les indemnités maximales auxquelles pourraient prétendre les élus sont de 31% pour le maire et de 8.25 % pour les adjoints. Les % votés en 2008 étaient de 14% et 7.01%, considérant la charge de travail et les responsabilités, le maire propose 20% et 7.5%, précision étant faite que les indemnités restent en deçà du taux maximum.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 5 abstentions, accepte l'augmentation des taux d'indemnités.

2. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2010

✓ Budget Principal M14

Le maire remet les nouveaux documents budgétaires qui restent sensiblement identiques à ceux présentés au cours de la précédente réunion du conseil, seuls des ajustements tenant compte des factures reçues par le SIET, l'application du taux d'augmentation des taxes, et le virement d'une partie de l'excédent à la section d'investissement pour les travaux d'éclairage public de la rue de la Corvée qui n'avaient pas été programmée (seule l'étude avait été provisionnée), ont été apportés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité vote le budget principal qui se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	881 221 €	731 758 €
Recettes (excédent antérieur compris)	908 058 €	731 758 €
vote	+ 26 837 €	En équilibre

✓ Budget eau et assainissement

Aucune modification n'a été faite sur ce budget il s'arrête ainsi avec l'intégration de l'excédent antérieur :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	169 004 €	178 220 €
Recettes (excédent antérieur compris)	181 731 €	178 220 €
Vote	+ 12 727 €	En équilibre

Le budget est voté à l'unanimité

✓ lotissement

Ce budget prévoit en écritures réelles en dépenses : les remboursements des annuités d'emprunt et d'une partie du capital, des honoraires et des panneaux publicitaires pour la vente des parcelles et en recettes la prévision de vente de 2 parcelles, pour les autres écritures dites d'ordre celles-ci correspondent au stock initial et final à sortir.

Le budget s'établit comme suit et il est voté à l'unanimité :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	127 667 €	40 530 €
Recettes (excédent antérieur compris)	127 667 €	60 001 €
Vote	+ 12 727 €	En équilibre

3. PROPOSITION DE DONATION D'UN TABLEAU D'ART NAÏF

Le maire soumet la proposition de donation de madame JANSSENS ; il s'agit d'un tableau d'art naïf intitulé « coin de parc de la ville d'Amiens » de 1866 (huile sur toile). Accord, à l'unanimité. Le maire est chargé de signer la convention.

4. EMPLACEMENT DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

A la demande de certains exposants, M.Semelagne et C. Carregosa présentent un projet de délocalisation du marché hebdomadaire. Certains exposants souhaitent revenir sur la place de l'Hôtel de Ville, ce qui conduirait à fermer la circulation en Été entre la porte d'Avallon et l'auberge du Serein.

Après en avoir débattu, le conseil émet un accord de principe et demande que soient revues les modalités pratiques d'application.

5. POINTS DIVERS

Tour de Table

Monsieur Landrier évoque la subvention qu'octroie le conseil général sur les dégâts de voirie liés au gel et demande si le nécessaire a été fait avant qu'il ne soit trop tard. Monsieur Rougier s'étonne puisque aucune information sur ce sujet n'est parvenue en mairie.

Renseignement pris auprès du conseil général : une aide pour ce genre de travaux va prochainement être votée, l'enveloppe budgétaire sera traitée sur les mêmes bases que celles du programme de voirie annuel distribuée par le conseiller général auprès des communes du canton.

Madame SAONIT demande si le Diagnostic Performance Energétique (DPE) a été réalisé avant de louer le logement de l'Hôtel de Ville, il est obligatoire depuis le 1er juillet 2007.

PAROLE DANS LE PUBLIC

Monsieur Paillot demande si le conseil peut évoquer le problème du droit de terrasse.

Monsieur Domingo lui précise, étant donné que monsieur Paillot était absent en début de réunion, qu'avant de commencer l'ordre du jour il avait annoncé que ce point serait débattu à huis clos